



**EXTRAIT AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :
TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DU FIGUERET AU PONT-DU-
LOUP - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
CANTONALE ET DES AMENDES DE POLICE 2020**

Nombre de Conseillers

En exercice	11	N° 20
Présents	10	
Votants	11	

L'an deux mil vingt, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de Gourdon (Alpes-Maritimes), dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric MELE, Maire.

Date de convocation : Le 19 juin 2020

La réunion se tiendra publiquement avec un nombre de personnes limité à 5, compte tenu des règles de distanciation physique.

Présents : MM. BERRA Claude, CHAMPEAUX Jean-Bernard, VENNINK Frederik, Adjoints.

MM. BOISSIER Emmanuel, HORENT Julien, HUGONIN Laury, LAILLET Christiane, NEGRO Julien, REMUSAN Pascal.

Représentés : MM. : MILLO Pierre a donné procuration à Mme BERRA Claude.

Absents :

Monsieur HORENT Julien a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Maire rappelle que la future école du Pont-du-Loup est en cours de construction et que les travaux du gros œuvre ont partiellement dégradé la chaussée.

Il sera donc nécessaire de prévoir, à l'achèvement des travaux fin juin 2021, la réfection du chemin du Figueret. Les travaux consisteront à reprofiler la chaussée et mettre en œuvre une couche de roulement.

DELIBERATION N°20 - TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DU FIGUERET AU PONT-DU-LOUP - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION CANTONALE ET DES AMENDES DE POLICE 2020 (suite)

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 50.149,50 € H.T. soit 60.179,40 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe, que la commune peut bénéficier à la fois d'une subvention du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes au titre de la dotation cantonale 2020 et d'une dotation au titre du programme de répartition du produit des amendes de police selon le plan de financement suivant :

Réfection du chemin du Figueret.....	50.149,50 € H.T.
Subvention produit des amendes de police 2020 (20 %)	10.029,90 €
Attribution Dotation cantonale 2020	30.000,00 €
Autofinancement de la commune.....	10.119,60 €

Monsieur le Maire présente le dossier ci-annexé à l'assemblée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les travaux de réfection du chemin du Figueret au Pont-du-Loup pour un montant prévisionnel de 50.149,50 € H.T soit 60.179,40 € T.T.C.
- **D'ADOPTER** le financement proposé et de voter la part communale d'un montant de 10.119,60 €.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire pour solliciter, en vertu du plan de financement annexé, les subventions auprès du Conseil Départemental d'une part dans le cadre de la dotation cantonale et d'autre part au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

LE MAIRE, CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 30 juin 2020. INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Eric MELE, Maire

